

Compte rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2015

Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombres de Membres en exercice : 15

Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 11

Secrétaire(s) de la séance : Frédéric PORTE

Sont présents: Jean-Guy AZEAU, Claude CHALULEAU, Jonathan OAKES, Frédéric PORTE, Guy RIVIERE, Grégoire SARDA, Marie-Paule SEGUY, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA, André VIDAL

Représentés: Alain THOMAS (pouvoir à Grégoire SARDA)

Excusés : Sabine BERTRAND, Magali CORNET

Absents: Dorianne BALAYAN, Corinne RAYNAUD.

Ordre du jour:

- *Choix bureau d'études- Programme intempéries nov 2014
- *Modifications statutaires Syndicat Agly-Verdoble (scolaire)
- * Adhésion du SI du Bassin du Verdoble au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly
- * Décision Modificative M14
- * Remboursement facture eau
- * Décision modificative M 40
- * Subvention exceptionnelle maison médicale de Tuchan
- * Affaires diverses

M. Grégoire SARDA demande qu'une modification soit apportée au dernier compte-rendu §"VI- Affaires Diverses" en ce sens qu'il a demandé des précisions sur le devenir de la poste. M. le Maire précise qu'en l'état actuel nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour prendre une position immédiate entre maintien de la poste actuelle- facteur guichetier ou agence postale.

Délibérations du conseil:

I- DE 2015 048 - MAITRISE D'OEUVRE- PROGRAMME INTEMPERIES NOV 2014

Vu la consultation de 3 bureaux d'études, dans le cadre du marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant la maîtrise d'oeuvre pour le programme de travaux "Intempéries novembre 2014" dont l'estimation prévisionnelle est de 236.000 € HT.

Vu les offres de 3 bureaux d'études OPALE, CETUR et SUD REHAL dont les offres sont ci-dessous mentionnées :

OPALE	12.956,40 € HT (5,49 %)
CETUR	23.600,00 € HT (10,00 %)
SUD REHAL	16.402,00 € HT (6,95 %)

Au vu du tableau d'analyses établi par la Commission d'Appel d'Offres,

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer le marché au cabinet OPALE pour un montant de 12.956,40 € HT soit 15.547,68 € TTC.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces du marché.

M. SENPAU-ROCA précise que ce choix est motivé par : le devis estimatif, ensuite par la note technique supérieure aux deux autres offres ainsi que la présence d'un planning des travaux.

II- DE 2015 049 - MODIFICATIONS STATUTAIRES SYNDICAT AGLY-VERDOUBLE

M. le Maire rappelle que la Commune de Paziols est membre du Syndicat Agly-Verdoble.

Il donne lecture de la délibération du Syndicat Agly-Verdoble du 10 juillet 2015, décidant de transférer son siège social à la Maison Torreilles, au N° 2 place Francisco Ferrer, à ESTAGEL (66310), et de modifier sa compétence 2d.

M. le Maire **DEMANDE** à l'Assemblée de se prononcer sur ces changements statutaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés et considérant l'intérêt pour la commune :

-**DONNE** son accord pour le transfert du siège social du Syndicat Agly-Verdoble, à la Maison Torreilles, au N° 2 place Francisco Ferrer, à ESTAGEL (66310).

-**DONNE** son accord pour la modification de la compétence 2d du syndicat Agly-Verdoble.

-**MANDATE** M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à M. Le Préfet et notifiée à M. le Président du Syndicat Agly-Verdoble, ainsi que pour l'ensemble des démarches administratives liées à cette délibération.

III- DE 2015 050 - ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU VERDOUBLE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY

Vu les articles L 5711-1, L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2014336-0005 du 2 décembre 2014 de Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly ;

Vu l'article 17 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly relatif à l'adhésion de nouveaux membres ;

Vu la délibération n° 2015-05 du 12 mars 2015 du Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoble demandant l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly ;

Vu la délibération n° 2015-20 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly acceptant l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoble et de la Communauté de Communes du Pays de Couiza et approuvant le nouveau projet de statut en découlant,

Vu le projet de statuts modifiés du syndicat mixte du bassin versant de l'Agly résultant de l'adhésion de ces nouveaux membres ;

Considérant l'intérêt d'avoir une structure de gestion des cours d'eau pouvant intervenir sur un périmètre correspondant au bassin versant de l'Agly dans une logique de gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Considérant que l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoble nécessite l'approbation de la majorité qualifiée de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, entendu l'exposé du Maire et connaissance prise des documents présents :

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoble au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly dans les conditions définies par le projet de statuts.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile.

M. SENPAU-ROCA précise que le Syndicat du Verdoble n'adhère plus au SMARR qui était le bureau d'études. Le syndicat devrait exister jusqu'à fin 2016.

M. CHALULEAU s'interroge l'utilisation des sommes allouées au SI du Verdoble. Des travaux seront réalisés et un bilan financier sera dressé lors de la dissolution.

M. le Maire précise que le SI du Verdoble n'a apporté aucune aide financière lors de la réalisation des travaux de protection de la canalisation d'eau potable. Il fait part au conseil que le SMBVA aura 42 représentants dont 4 issus du SI du verdoble.

M. RIVIERE demande si le budget et la situation financière du SMBVA sont connus. Actuellement il n'y a aucune donnée.

IV- DE 2015 051 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRE-DM 2015/02-M14

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5510.00	
61523	Entretien voies et réseaux	-6100.00	
6542	Créances éteintes	6100.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	450.00	
61522	Entretien bâtiments	-450.00	
7815 (042)	Rep. prov. charges fonctionnt courant		5510.00
TOTAL :		5510.00	5510.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
15182 (040)	Autres provisions pour risques	5510.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5510.00
TOTAL :		5510.00	5510.00
TOTAL :		11020.00	11020.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

M. RIVIERE précise que les écritures comptables (023-61523-6542-7815-15182-021) concernent l'extinction de la dette d'un locataire.

Concernant l'écriture comptable des C/6574 et 61522, celle-ci est nécessaire par l'attribution possible d'une subvention à l'association Maison de santé de Tuchan voir point VII-

V- DE 2015 052 - REMBOURSEMENT TROP PERCU- FACTURATION EAU

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de rembourser à un usager du service de l'eau et de l'assainissement le trop perçu. En effet, suite à une fuite, la consommation de l'eau a été multipliée par 4. Conformément à la réglementation l'usager a produit une facture d'intervention. Aussi, une moyenne sur les trois derniers exercices a été établie et s'élève à 143 m3 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de rembourser la somme de 1.414,32 € à M. MARTY André;

VI- DE 2015 053 - VOTE DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES-2015/01-M40

Suite à la délibération en date du 24/09/2015 concernant le remboursement d'un trop perçu d'eau et d'assainissement, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-1380.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1380.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VII- DE 2015 054 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-MAISON MEDICALE TUCHAN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des professionnels de la maison de santé de Tuchan, qui sollicite une participation financière des communes de Tuchan et Paziols pour un montant total de 1800 €/an correspondant au loyer de l'appartement.

Cette association déclare être en difficulté financière en raison des problèmes actuels de manque de médecins.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à cette association pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSIDERANT** que cette association correspond à un intérêt général local et qu'il y a lieu de pérenniser cette activité de santé au sein de son territoire ,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 600 € à l'association de maison de santé (AMS) de Tuchan pour l'année 2015.

- **DEMANDE** à ce que le Maire de Paziols entre au conseil d'administration de l'association en tant que membre titulaire et M. SENPAU-ROCA en tant que membre suppléant.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal 2015.

VIII- AFFAIRES DIVERSES

*Présentation des esquisses du reprofilage de la RD 611 dans le village.

*Pour le 31 octobre, les dossiers de subventions doivent être déposés au Conseil Général 11.

Les programmes susceptibles d'être déposés sont : voirie primaire Bermeillero 2 (environ 100.000 €) ; travaux mairie : (44.000 €) ; RD 611 le devis estimatif devrait être connu rapidement. M. SENPAU-ROCA fait mention que la Région alloue une subvention de 70.000 €/an et que les travaux pourraient être réalisés par tranche. Le revêtement est à la charge du Département. M. VIDAL fait part au conseil de la demande de Mme BERTRAND pour le balisage des chemins de randonnées. Concernant le parking à proximité de M. WIBRATTE l'étude pourrait être confiée au CAUE : M. RIVIERE contactera cet organisme.

* M. CHALULEAU fait part d'une demande qu'il a reçue, relative aux déchets verts et à leur évacuation. La Communauté des Communes ne se déplaçant pas pour ce type d'intervention il propose que les services techniques, 1 fois/mois, viennent au domicile des particuliers avec inscription préalable en mairie.

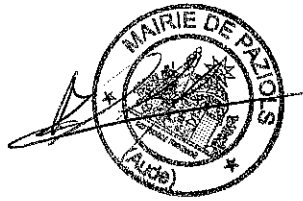
*M. OAKES fait part des problèmes rencontrés à la déchetterie.

*M. VIDAL informe le Conseil de la rencontre en Préfecture entre les Présidents de la CDC des Corbières , celui de Lézignan-Corbières et du Grand Narbonne, suite à l'adoption de la loi NOTRE relative aux regroupements intercommunaux. Actuellement, aucune décision n'a été prise. M. SENPAU-ROCA souhaite que les communes de Paziols et Tuchan soient associées aux réunions sur ce sujet au sein de la Communauté des Communes.

*M. RIVIERE rappelle que la commune a adhéré au groupement d'achat d'électricité du SYADEN. Ce groupement compte 117 membres pour 380 points de livraison. Suite aux consultations, c'est EDF qui a été retenu avec un gain de 15 % sur les anciens tarifs réglementés.

*M. SENPAU-ROCA fait part à l'assemblée délibérante de la rapide mise à disposition de la salle des élus dans les locaux de la mairie.

*Concernant le flash info sur l'accueil de migrants, Mme SEGUY et Mme WIBRATTE se proposent de centraliser les dons. Des points de dépôts seront créés par les services de l'Etat et le Conseil Général.



[Handwritten signatures and scribbles]

M. Seguy

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]